

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 27 MARS 2026

Régulièrement convoqué en date du 23 mars 2026, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique le 27 mars 2026 à 18h30, à la salle du Conseil municipal.

VITORINO Daniel	SECULA Aurélie	BOYER Florian
FOLTRAN Delphine	FAUCON Sébastien	GALINIER Laurence
MASSON Sylvain	SEGHER Saïda	JEANNE-BROU Sébastien
LAVENAN Christine	MONTAGNON Renaud	MELOU Monique
DROUIN Vincent	LAMBERT Nicole	DOUGNAC Alexandre
BOUSQUET Camille	CAREL Maxime	VERDU Gaëlle
CAYUELA Thibaud	ENJALBERT Elodie	PAPON Kévin
MERIEN Lénaïg	PLICQUE Patrick	PAVAILLER Céline
CULOS Jean-Pierre	CLERGEAU Cynthia	MAZAS Serge

Secrétaire de séance : M. Thibaud CAYUELA a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR :

1. Installation des nouveaux conseillers municipaux par le Maire sortant
2. Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge
3. Fixation du nombre d'adjoint
4. Election des adjoints sous la Présidence du Maire
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Questions diverses

1- Institution et vie politique – Installation des nouveaux élus

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Patrick PLICQUE, maire sortant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

2- Institution et vie politique – Election du Maire

Le plus âgé des membres, Monsieur Patrick PLICQUE, présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-sept conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs pour faire partie du bureau de vote Mme Christine LAVENAN et Mme Gaëlle VERDU.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie, puis l'a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Proclamation des résultats :

- Daniel VITORINO : 22 VOIX

Il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur VITORINO remercie l'assemblée et prononce un discours :

Bonsoir,

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'est confiée. Je l'accueille avec humilité, mais aussi avec une grande détermination.

Je veux d'abord remercier les équipes de Verfeil Dynamique et Responsable, ainsi que celles d'Un Nouvel Élan. La démocratie locale vit grâce aux échanges, aux débats, et à l'engagement de celles et ceux qui s'impliquent. C'est précieux, et cela mérite le respect.

Je tiens également à saluer le travail de l'ancienne municipalité, qui a su faire face à des situations complexes, comme la crise du COVID ou les difficultés liées à l'école maternelle. Merci pour cet engagement.

Je veux maintenant remercier sincèrement les habitantes et les habitants qui nous ont accordé leur confiance. Pour une équipe nouvelle comme la nôtre, c'est à la fois un honneur et une grande responsabilité.

Ce choix exprime une volonté claire : celle de faire évoluer les choses, d'ouvrir un nouveau chapitre pour Verfeil, tout en respectant son identité.

Cette confiance nous oblige. Elle nous oblige à être à la hauteur, à agir avec sérieux, avec humilité, et toujours dans l'intérêt général.

Nous serons les élus de tous. De celles et ceux qui nous ont soutenus, bien sûr, mais aussi de celles et ceux qui ont fait d'autres choix. C'est dans cet esprit de respect et de rassemblement que nous souhaitons travailler.

Nous voulons aussi apporter une manière de faire différente : plus collégiale, plus ouverte, avec une organisation qui s'appuiera sur davantage de conseillers municipaux délégués et un travail d'équipe renforcé.

Nous travaillerons en bonne intelligence avec l'ensemble du conseil municipal, et nous associerons les habitants qui le souhaitent, notamment à travers des comités citoyens. Toujours dans un esprit constructif.

Les défis qui nous attendent sont nombreux. Ils demanderont de l'engagement, de la rigueur et de la constance.

Mais j'ai une conviction : ensemble, nous avons les moyens d'y répondre.

Verfeil mérite des projets utiles, concrets et ambitieux, au service de la qualité de vie de tous.

Nous porterons une méthode claire : être proches du terrain, à l'écoute, travailler collectivement, et agir en toute transparence.

Nous associerons les habitants, parce que les décisions qui concernent leur quotidien doivent se construire avec eux.

Et surtout, nous placerons l'humain au coeur de chacune de nos actions, en respectant l'identité et les spécificités de Verfeil.

Dès aujourd'hui, nous nous mettons au travail, avec une volonté simple : être utiles, être à l'écoute, et faire avancer concrètement notre commune.

Agir pour Verfeil, avec vous et pour vous.

Je veux enfin remercier très sincèrement mon équipe. Votre engagement, votre sérieux et votre état d'esprit ont été déterminants.

C'est avec vous que nous allons poursuivre cette impulsion.

Ensemble, avec vous tous, nous allons construire la suite.

Je vous remercie.

3- Institution et vie politique – Fixation du nombre d'adjoint au Maire

À la suite du renouvellement du Conseil municipal de la Commune de Verfeil, intervenu le 22 mars 2026, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de postes d'adjoints au Maire pour la durée de son mandat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal fixe librement le nombre d'adjoints, sous réserve que celui-ci n'excède pas 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. Le nombre de conseillers étant de 27, le nombre maximum d'adjoints est de 8.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de la répartition des délégations, afin d'assurer une gouvernance efficace et adaptée aux enjeux locaux. Elle permet également de clarifier les responsabilités au sein de l'exécutif municipal tout au long de la mandature.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer à 2 le nombre d'Adjoint au Maire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 et suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité avec 22 POUR et 5 ABSTENTIONS

- DECIDE que le nombre de postes d'adjoints au Maire pour la durée du mandat municipal est fixé à 2, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'élection des adjoints dans les conditions prévues par les articles L. 2122-4 et suivants du CGCT.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

4- Institution et vie politique – Election des adjoints au Maire

Sous la présidence de M Daniel VITORINO élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.

- Liste menée par Mme Aurélie SECULA

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire et dans les mêmes conditions.

Proclamation des résultats :

- Liste de Mme Aurélie SECULA : 22 VOIX

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Aurélie SECULA. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir : Mme Aurélie SECULA, 1^{er} Adjointe et M Sylvain MASSON, 2^{ème} Adjoint.

5- Institution et vie politique – Lecture de la charte de l'élu local

6- Questions diverses

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Jean-Pierre CULOS et Mme Céline PAVAILLER souhaitant dire quelques mots.

Monsieur CULOS prend la parole :

« Je remercie Monsieur le Maire de me laisser un temps de parole.

18 années passées à la mairie ma 2^{ème} maison, en tant qu'adjoint, pour tenter de défendre au mieux l'intérêt général de la commune : du sport, aux finances, à l'urbanisme et aux grands travaux.

Je suis fier des actions et des réalisations comme : la mise en œuvre d'une politique de soutien aux associations sportives, la mise en place du mercredi sportif pour accompagner à une certaine période des jeunes vers le sport. Le gymnase Lahore qui a été pensé en projetant le futur club de badminton avec son 1^{er} président Xavier Solomiac et en intégrant également un dojo, je crois que Florian Boyer était déjà en place.

Fier de la restauration de notre patrimoine avec le mur des Poilus, le fossé du château et l'église St Blaise et du pilotage du projet du nouveau groupe scolaire, et j'en passe...

Mais je suis surtout heureux d'avoir partagé mon temps avec les différentes équipes municipales, avec les agents qui œuvrent tous les jours pour rendre la vie des Verfeillois la plus agréable : des services administratifs, en passant par les services techniques, le scolaire, la police municipale. Une organisation qui a profondément évolué depuis 2008.

Merci à toute ces personnes rencontrées en interne mais aussi en externe : entreprises, bureaux d'étude, architectes, aménageurs, une expérience technique et humaine très enrichissante.

Il est temps pour moi aujourd'hui de prendre du recul et de consacrer à ma famille, à mes proches et à mes projets personnels. La fin de l'histoire est brutale mais c'est la démocratie qui s'exprime, heureusement. Je regrette seulement que nos opposants historiques aient fait des choix plus animés par la rancœur à notre rencontre que par conviction. Je crois que la co-construction qui n'empêche pas la vigilance, animera l'ensemble des nouveaux élus.

Merci aux verfeillois qui nous ont fait confiance pendant ces 18 années, merci à mon village de cœur et de naissance. Merci à mes amis Michel et Crayon que j'associe à ce discours, je pense fortement à eux aujourd'hui.

Bonne chance à la nouvelle équipe, la tâche est ardue et demande beaucoup de travail et de disponibilité, mais la satisfaction n'en est que plus belle.

Ce n'est qu'un aurevoir.

Adiosatz comme on dit ici. »

Madame PAVAILLER prend à son tour la parole :

*« Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,*

Ce soir marque une étape importante dans la vie démocratique de notre commune. Le suffrage universel a parlé, et nous en respectons pleinement le résultat.

Au nom de notre groupe d'opposition, nous souhaitons d'abord rappeler l'engagement qui a été le nôtre durant ces dernières années. Nous avons œuvré avec sérieux, rigueur et dévouement pour notre commune et ses habitants. Nous avons porté et réalisé des projets structurants notamment la création d'un groupe scolaire, le développement d'initiatives solidaires, la rénovation de notre église et du fossé, l'aménagement d'espaces publics, avec notamment une aire de jeux et un jardin intergénérationnel.

Ces réalisations ne sont pas les nôtres, ce sont celles de Verfeil.

Aujourd'hui, une nouvelle équipe prend la responsabilité de diriger cette collectivité. Diriger une commune de la République n'est pas seulement un honneur, c'est une exigence.

Cette exigence vous oblige.

Elle oblige au travail.

Elle oblige à l'humilité.

Elle oblige à l'exemplarité.

Elle oblige aussi à la retenue et à la discrétion, y compris pour les proches des élus, car la fonction engage au-delà de la seule personne.

Elle oblige surtout à être à la hauteur de la confiance accordée par les habitants, dans le respect constant de l'intérêt général, des agents communaux et de l'ensemble des administrés.

Nous serons, pour notre part, une opposition responsable. Une opposition qui travaille, une opposition qui ne freine pas par principe, mais qui sera vigilante.

Vigilante au respect des engagements pris devant les électeurs.

Vigilante à la régularité des décisions.

Vigilante à l'implication réelle de chacun dans les responsabilités qui lui seront confiées.

Parce que les fonctions d'élu ne sont pas symboliques : elles exigent présence, engagement et constance.

Nous le devons aux habitants.

Nous le devons aux agents de la commune, qui font vivre au quotidien le service public.

Nous le devons à l'idée que nous nous faisons de la République.

Dans cet esprit, nous prendrons toute notre place au sein de ce Conseil Municipal, avec sérieux, détermination et sens des responsabilités.

Nous vous remercions.

VDR »

Fin de la séance à 19h30

Secrétaire de séance Thibaud CAYUELA	Le Maire Daniel VITORINO
---	-----------------------------